



fr.chabad.org

Le troisième anniversaire d'un enfant est un moment charnière dans son éducation. Pendant les trois premières années de sa vie, un enfant absorbe les images et les sons de son environnement, ainsi que la tendresse et l'affection de ses parents. Il est alors seulement un récepteur, non encore capable de donner. Lorsqu'ils atteignent l'âge de trois ans, l'éducation des enfants fait un bond : ils sont désormais prêts à révéler leurs ressources et à en prodiguer les bienfaits.

Pour un garçon juif, cette transition est marquée par une cérémonie. Il est une antique tradition de laisser pousser les cheveux d'un garçon jusqu'à ses trois ans. Le jour de son troisième anniversaire hébraïque, les amis sont conviés à une cérémonie de coupe de cheveux, appelée 'Halakah chez les Juifs séfarades et Upsherin chez les Juifs ashkénazes. Les peyot (mèches des tempes que la Bible interdit de raser) de l'enfant sont laissées intactes : c'est son initiation à sa première mitsva.

À partir de ce moment, on apprend à l'enfant à porter une kippah et des tsitsit et, petit à petit, à réciter les bénédictions et le Chéma. Le monde commence désormais à bénéficier de la Torah et des mitsvot de ce petit enfant. **Lire la suite**

L'événement :

Une première coupe de cheveux est traditionnellement un événement assez modeste, généralement tenu à la maison ou à la synagogue. Rafrâchissements et petits gâteaux sont en général au menu.

De nombreux Juifs célèbrent la coupe de cheveux de leur fils auprès du tombeau d'un tsadik

(un saint homme). En Israël, beaucoup le font à Mérone, auprès du tombeau de Rabbi Chimone bar Yo'haï, l'auteur du Zohar.

La cérémonie :

Le garçon est fièrement vêtu d'un bel habit, rehaussé de sa nouvelle kipah, ses tsitsit dépassant de manière bien visible. Tous les convives lui coupent à tour de rôle une mèche de cheveux. L'honneur de couper la première mèche est souvent réservé au rabbin ou à un cohen (membre de la tribu des prêtres).

Comme toujours, une cérémonie juive est honorée par des paroles de Torah.

Note :

Il y a de nombreux jours dans le calendrier juif lors desquels il est interdit ou déconseillé de se couper les cheveux. Si le troisième anniversaire de l'enfant tombe en ce jour, l'upsherin est repoussé au jour possible le plus proche. Ainsi, contactez votre rabbin avant de planifier la première coupe de cheveux de votre fils.